

Le contexte de l'innovation

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) adopté par le Conseil régional de Franche-Comté et validé par arrêté du préfet de région en novembre 2012 est le document de référence pour une politique volontariste de lutte contre le dérèglement climatique.

Le scénario du « Paquet énergie-climat » pour la Franche-Comté vise à atteindre un objectif dit « 20 – 20 - 32 » à l'horizon 2020

soit 20 % de gain en efficacité énergétique ;

20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

32 % d'énergies renouvelables (EnR)

Les bâtiments représentent en Franche-Comté 43 % des consommations d'énergie finale et 20% des émissions de gaz à effet de serre. La facture énergétique correspondante s'établit à environ à 1 milliard d'euros par an sur la région.

L'action dans ce secteur a donc un rôle déterminant à jouer dans la maîtrise des consommations énergétiques régionales et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'idée innovante

La Région, associée à l'Etat et l'ADEME, élaborent un « Pacte territorial énergie bâtiment Franche Comté » qui doit permettre aux acteurs publics et privés francs-comtois, dans le cadre de leurs prérogatives respectives, de mutualiser des moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant pour atteindre le niveau Bâtiment basse consommation (BBC).

L'objectif recherché

La Région et ses partenaires, l'Etat et l'ADEME, souhaitent mettre en oeuvre le Plan bâtiment durable en vue de :

- Garantir une approche sociale par la lutte contre la précarité énergétique
- Optimiser la ressource publique en développant une nouvelle ingénierie financière
- Lutter contre le changement climatique, en visant le facteur 4 et en rénovant à minima BBC
- Développer un marché structuré local de la rénovation globale pour le secteur du bâtiment

La démarche mise en oeuvre (programmation, partenariats)

Il s'agit, notamment, d'accélérer le rythme de rénovation des logements existants en multipliant par trois le nombre de rénovation.

Soit environ 15 000 logements par an entre 2008 et 2050 avec un objectif de 100 % du parc existant rénové en 2050.

Le contenu de la réalisation

- L'offre intégrée à créer pour les maîtres d'ouvrage sera constituée de :
conseils en amont,
diagnostics de l'existant,
définition des programmes de travaux,
appui à la mobilisation des financements,
contrôle du résultat thermique,

réalisation des travaux par un réseau d'entreprises qualifiées et référencées.

- Quatre axes de réussite ont été définis :

Ingénierie technique

Renforcer l'accompagnement technique des projets au niveau BBC a minima

Faire d'Effilogis le pivot de l'ingénierie énergétique régionale

Ingénierie financière

Mettre en œuvre des solutions de financements innovants

Développer des outils dédiés à la rénovation énergétique performante

Compétences

Développer un marché structuré local de la rénovation globale

Mobiliser les compétences en matière de formation et de développement économique

Territoires

Amplifier la dynamique aux différentes échelles territoriales

Conventionner avec les territoires de projet selon les objectifs du SRCAE

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

Une chef de projet embauchée depuis avril 2013

Une équipe de 6 personnes dédiée à la gestion du programme régional d'accompagnement et de financement « Effilogis »

4 prestataires externes d'accompagnement du programme (marché)

Budget Région : 4 M€ par an pour un programme d'investissement de 20 M€ par an

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution

Le plan bâtiment durable a été signé le 4 juillet 2013

PJ

Feuille de route 2013-2020